

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

4 mars 2005, Vol. 2, n° 9

Section Institutions financières



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

1. Assureurs

1.1. Modifications au registre

- [Avis de modification de permis – LA MUTUELLES DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC](#)

2. Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

3. Coopératives de services financiers

LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Avis de modification de permis
Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)

Avis est donné par les présentes que le permis d'assureur de **LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC** a été modifié pour y ajouter la catégorie d'assurance « Garantie (activités limitées à l'assurance contre les détournements) » et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes :

- Automobile
- Biens
- Bris des machines
- Garantie (activités limitées à l'assurance contre les détournements)
- Responsabilité

Le siège de la compagnie est situé au 2954, boulevard Laurier, bureau 560, Sainte-Foy (Québec) G1V 4T2.

Le représentant autorisé est le Groupe Ultima Inc. dont l'établissement d'affaires est situé au 1100, boulevard Crémazie Est, bureau 400, Montréal (Québec) H2P 2X2.

Fait à Québec, le 24 février 2005

Le surintendant de l'encadrement
de la solvabilité,



Jean-Pierre April